



Comité technique sur l'étude d'impact du PSBLSJ de
Rio Tinto Alcan

COMPTE RENDU
RENCONTRE #4

4 MAI 2015

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	MOT DE BIENVENUE	4
2	VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR	4
3	VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 9 AVRIL 2015	4
4	SUIVIS	5
5	RECENTS DEVELOPPEMENTS	6
6	INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE A L'EIE	6
7	PROCESSUS LEGAL EIE	7
8	PRESENTATION SUR LA METHODOLOGIE D'EVALUATION DES IMPACTS (GRILLE)	8
9	ATELIER DE TRAVAIL SUR LA METHODOLOGIE D'EVALUATION DES IMPACTS	9
10	VARIA	9
11	PROCHAINE RENCONTRE	10

Annexes : document joint

Annexe 1 : Liste de présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Fiche synthèse de l'atelier sur le mode de gestion (version finale)

Annexe 4 : Liste des suivis

Annexe 5 : Présentation – Intégration du développement durable à l'ÉE

Annexe 6 : Présentation - Processus légal d'ÉE

Annexe 7 : Présentation - Méthodologie d'évaluation des impacts

Annexe 8: Présentation et résultats graphiques de l'atelier de travail

Annexe 9 : Fiche synthèse- Atelier de travail

1 MOT DE BIENVENUE

Mme Julie Malo-Sauvé, facilitatrice de la séance, cède la parole à M. Jean Pedneault. Celui-ci remercie les gens de leur présence pour cette rencontre du Comité. Messieurs Luc Bouchard, chef d'équipe et chargé de projet sénior, et Martin Larose, vice-président adjoint Environnement, responsables de l'étude d'impact sur le Programme de stabilisation des berges chez WSP Canada, sont présents pour discuter de la démarche d'intégration du développement durable à l'étude d'impact ainsi que de la méthodologie de l'étude avec les membres.

La liste des personnes présentes figure à l'annexe 1.

2 VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Malo-Sauvé propose d'inverser l'ordre des présentations pour faciliter le déroulement de la rencontre. Un point est ajouté au varia pour discuter des questionnements sur la table des matières détaillée. L'ordre du jour convient au Groupe. Il figure en annexe 2.

3 VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 9 AVRIL 2015

Les membres valident le contenu du compte rendu. Une fiche synthèse y a été annexée pour présenter les résultats de l'atelier de la dernière rencontre.

Questions des membres	Réponses
Les préoccupations de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ne se reflètent pas assez dans la fiche. Il faudrait y intégrer une mention selon laquelle les enjeux des organismes œuvrant dans le domaine de l'environnement et des groupes dédiés à la faune et à la flore du lac Saint-Jean sont également importants pour les Premières Nations.	Mme Malo-Sauvé: Ce sera ajouté.
Pour ce qui est des organismes récréotouristiques, il faudrait ajouter la « qualité du rechargement » à la liste des enjeux.	Mme Malo-Sauvé: Ce sera ajouté.

La version finale du compte rendu et de la fiche sera rendu disponible sur la plateforme Consultationberges.com. La fiche modifiée figure également en annexe 3.

1. Apporter les modifications à la fiche synthèse de l'atelier afin de refléter les commentaires des membres;

4 SUIVIS

Mme Malo-Sauvé propose de faire le point sur les suivis issus de la rencontre du 24 mars 2015.

Suivis – Rencontre du 24 mars 2015	État d'avancement
1. Faire un suivi, s'il y a lieu, de la rencontre entre M. Jean Pedneault et les préfets des MRC;	M. Pedneault : Il y a eu une rencontre avec les préfets. Nous y avons discuté de la mise sur pied d'un mécanisme de liaison entre notre Comité et celui des MRC pour se tenir mutuellement informés des travaux des deux comités. La prochaine rencontre doit avoir lieu ce vendredi.
2. Imprimer un nombre réduit de copies papier des documents en respect du souci environnemental des membres et s'assurer de fournir les versions préliminaires en noir et blanc;	Mme Malo-Sauvé : Cela a été fait. Les documents sont disponibles à l'entrée de la salle pour ceux qui désirent en obtenir une version imprimée.
3. Apporter les corrections nécessaires au document d'annexes au compte rendu de la rencontre 2 en y intégrant les statuts et fonctionnement du Comité;	Mme Vallière : Les documents ont été intégrés au compte rendu de la rencontre. Celui-ci est disponible sur l'espace membre.
4. Compléter la liste des années lors desquelles le niveau est descendu sous 14 pieds pendant l'été et au-dessus de 17 pieds et l'acheminer aux membres;	Mme Vallière : L'information a été envoyée aux membres. Un membre se questionne quant à la règle qui permet à RTA de maintenir le niveau sous la contrainte minimale de 14 pieds si les apports naturels reçus sont inférieurs à 85% des moyennes historiques. Pourquoi ne prend-on pas la moyenne sur 3 mois plutôt que la moyenne mensuelle. RTA : La question sera acheminée à M. Bruno Larouche, hydrologue.
5. Intégrer à la rencontre où on traitera du chapitre sur le développement durable un point sur le portrait global et les attentes et enjeux soulevés lors des consultations;	Mme Malo-Sauvé : Il s'agit du cœur de la rencontre d'aujourd'hui.

6. Contacter le membre afin de faire un suivi de ses interrogations au sujet de la table des matières préliminaire détaillée.	Mme Malo-Sauvé : Le membre a été contacté. Nous aurons l'occasion de répondre à ces questions durant la rencontre.
--	---

Suivis – Rencontre du 4 mai 2015

2. **Faire un suivi, s'il y a lieu, de la rencontre entre M. Jean Pedneault et les préfets des MRC;**
3. **Faire le suivi auprès de M. Bruno Larouche sur la question d'une moyenne trimestrielle du niveau minimal selon la règle du 85%;**

La liste complète des suivis de la rencontre du 4 mai figure à l'annexe 4.

5 RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS

Les membres n'ont aucun récent développement à partager.

6 INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'EIE

M. Luc Bouchard introduit la démarche d'intégration du développement durable dans l'étude d'impact. Il mentionne que cet aspect est contenu dans la directive émise par le gouvernement. La directive suggère notamment la consultation du public tôt dans le processus, la prise en compte des 16 principes de développement durable et la consultation des Premières Nations. Il explique que l'étude d'impact présentera l'incidence de la démarche de consultation sur le cheminement de l'analyse des enjeux.

Plusieurs éléments sont utilisés pour établir la liste d'enjeux à analyser :

- le rapport du BAPE de 1985;
- le bilan du PSBLSJ actuel;
- l'analyse de développement durable de la Chaire en éco-conseil de l'UQAC;
- les résultats de la consultation citoyenne;
- les travaux du Comité technique;
- les résultats de la consultation autochtone.

La démarche employée pour intégrer le développement durable à travers l'étude d'impact suppose :

- l'identification des enjeux en amont;
- la considération des enjeux tout au long de la démarche par un travail multidisciplinaire concerté;
- la bonification du projet en fonction de l'analyse des enjeux;
- le développement d'outils de suivi témoignant de l'intégration du développement durable.

L'expert précise que l'étude d'impact est associée à un décret d'autorisation. Ce décret est assujéti de conditions qui citent les engagements pris par le promoteur dans l'étude d'impact. Ces engagements et les mesures proposées dans l'étude d'impact deviennent donc force de loi en étant intégré dans le décret.

Les principaux commentaires et questions soulevés par les membres concernent :

- Les engagements pris par l'entreprise dans l'étude d'impact de 1985;
- L'utilisation du portrait du territoire réalisé dans l'étude d'impact de 1985 pour l'identification des enjeux dans l'étude d'impact en cours;
- L'intégration des effets cumulatifs à l'étude et leur importance pour les Premières Nations;
- Les programmes de compensation pour la perte d'habitats.

M. Bouchard prend note de ces commentaires, dont WSP tiendra compte dans la poursuite de la rédaction de l'étude d'impact.

M. Larose précise que l'analyse des impacts cumulatifs est une procédure complexe, souvent difficile à appliquer sur un large territoire et dont la méthodologie suggérée par le gouvernement fédéral fait actuellement l'objet d'une révision. Il souligne que cette méthode serait difficile à appliquer au contexte du PSBLSJ qui vise la reconduction d'un programme déjà existant. Par contre, une analyse sommaire des impacts cumulatifs des projets ou interventions ayant ou pouvant affecter la zone d'étude sera effectuée tel que requis par la directive du MDDELCC.

La présentation PowerPoint figure à l'annexe 5.

7 PROCESSUS LÉGAL EIE

M. Jean Pedneault effectue un retour sur le processus d'approbation des travaux du Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean afin d'en distinguer les principales étapes, à savoir :

- le dépôt de l'avis de projet;
- la Directive du ministre;
- la réalisation de l'étude d'impact;
- l'audience publique du BAPE;
- l'émission du décret gouvernemental;
- la surveillance, le contrôle et le suivi.

Les discussions ont porté sur les droits et obligations de RTA :

- RTA n'a pas d'obligation légale d'effectuer des travaux de stabilisation des berges du Lac St-Jean;
- RTA a hérité des droits de gestion du lac St-Jean permettant de rehausser le niveau d'eau jusqu'à 17,5 pieds. C'est volontairement, pour la durée du décret, que RTA a accepté de maintenir le niveau du lac sous le niveau 16,5 pieds;

- Quand RTA décide de procéder à des travaux visant à contrer les effets de l'érosion, les travaux doivent se faire, depuis 1980, en conformité avec les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- C'est pour faciliter et accélérer la réalisation de travaux que le PSBLSJ a été proposé il y a 30 ans. Plutôt que d'étudier à la pièce chaque intervention, RTA produit une étude d'impact qui englobe les types de travaux envisagés pour les prochains 10 ans. C'est sur ce programme que porte l'audience publique du BAPE, s'il y a lieu;
- Par la suite, le gouvernement émet un décret autorisant, ou non, la réalisation du programme. Pour que les niveaux de gestion soient intégrés au décret, une entente doit intervenir entre RTA et le gouvernement du Québec;
- RTA inclura dans son étude d'impact les résultats de simulations d'érosion associées à plusieurs variantes de niveau de gestion tel que présenté au Comité.

Suivis – Rencontre du 4 mai 2015

4. **Effectuer un retour sur la question du mode de gestion du lac lorsque les études sur les scénarios de gestion seront complétées;**

La présentation PowerPoint figure à l'annexe 6.

8 PRÉSENTATION SUR LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES IMPACTS (GRILLE)

M. Wells introduit le processus technique d'identification et d'évaluation de l'importance des impacts du futur PSBLSJ. Cela tient compte du programme actuel et du programme futur. M. Wells précise que l'étude d'impacts du futur Programme dresse un portrait du milieu récepteur afin de dégager la liste des composantes qui feront l'objet d'une évaluation détaillée des impacts potentiels.

Il explique le processus d'évaluation de chacune des composantes :

- Connaissance et la description de l'état de référence
- Description des impacts potentiels identifiés pour le nouveau Programme de stabilisation
- Élaboration de mesures d'atténuation visant à réduire l'importance des impacts négatifs identifiés, voire à les éliminer
- Évaluation de l'importance de l'impact résiduel, c'est-à-dire après l'application des mesures d'atténuation
- Description des mesures de compensation applicables, le cas échéant

Les principaux commentaires et questions soulevés par les membres concernent :

- La considération de l'état de référence lors de l'élaboration du premier Programme en 1985
- La considération des effets cumulatifs des usages dans les dernières années.

5. Fournir les photos historiques de plage aux membres, de manière à voir l'évolution du paysage au fil du temps;

La présentation PowerPoint figure à l'annexe 7.

9 ATELIER DE TRAVAIL SUR LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES IMPACTS

L'atelier de travail proposé aux membres vise à pondérer les composantes valorisées du milieu pour en déterminer les plus importantes dans le contexte du Programme de stabilisation des berges. Cette évaluation par le milieu permettra d'appuyer celle qui sera effectuée par les experts de WSP dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact.

Mme Malo-Sauvé suggère que l'exercice soit réalisé à l'aide d'un outil de votation électronique appelé *Poll Everywhere* qui fonctionne à l'aide des téléphones mobiles des membres.

La présentation de l'atelier et les graphiques présentant les résultats compilés des votes des membres sont présentés à l'annexe 8.

Les principaux commentaires et questions soulevés par les membres concernent :

- La façon selon laquelle cette évaluation du milieu sera intégrée à l'étude d'impact;
- Comment les experts vont procéder pour effectuer leur évaluation;
- La possibilité de faire parvenir le contenu des ateliers au préalable aux membres au préalable, afin d'en faciliter la compréhension.

La fiche synthèse présentant les résultats de l'atelier figure à l'annexe 9.

10 VARIA

La plupart des questionnements concernant la table des matières préliminaires ont pu être discutés au cours de la rencontre. Seule une question demeure :

Questions des membres	Réponses
Comment seront traités les aspects archéologiques?	<p>WSP: Un portrait de l'état de situation est réalisé. S'il y a de nouveaux travaux de stabilisation dans des endroits où nous connaissons déjà le potentiel archéologique, nous ne conduisons pas de nouveaux inventaires. S'il y a des travaux dans de nouveaux endroits, les inventaires seront réalisés par creusage sur la bande riveraine et à l'entrée du lac.</p> <p>Pour chacun des sites d'intervention depuis 1986, un inventaire préalable de chaque lot touché par les travaux est effectué à tous les 20 mètres par une tranchée de 300 mm de profondeur. Lorsque la zone d'intervention a été touchée à trois reprises et si aucune richesse archéologique n'a été répertoriée, les inventaires pour ce site sont discontinués.</p>

11 PROCHAINE RENCONTRE

Les membres conviennent que la rencontre ait de nouveau lieu à Alma, en après-midi. Un sondage sera acheminé à tous les membres pour identifier la meilleure date pour tenir la prochaine rencontre.

Mme Malo-Sauvé remercie les participants pour leur présence et leur écoute, souhaitant à tous une bonne fin de journée.

Production du compte rendu

Myriam Vallière, Transfert Environnement et Société
 Personne-ressource du Comité technique